

Suggestion de l'Office Benelux de la Propriété Intellectuelle pour l' Union de Locarno: Groupe de travail ad hoc, du 30 juin 2008 au 2 juillet 2008

OBPI souhaiterait maintenir le groupe des classes reprises actuellement dans la classification de Locarno. Néanmoins, il conviendrait d'examiner s'il ne faudrait pas étendre le niveau des sous-classes et des sous sous-classes afin de mieux pouvoir subdiviser les différentes catégories de produits par rapport à leurs différentes formes.

Cette extension pourrait éviter de changer les produits de classes. On pourrait simplement étendre ce changement à la sous-classe ou à la sous-sous-classe ou aux deux par la création de nouvelles sous-classes et sous sous-classes.

Ce système autorisera à l'avenir beaucoup de flexibilité en cas de changement car ce système sera ouvert et très souple surtout pour les utilisateurs lorsque les registres seront ouverts et en ligne.

Pendant ces jours, il conviendra d'examiner sur base des différentes propositions, s'il n'existe pas des synergies entre les différents systèmes afin de créer un système global qui conviendrait à toutes les parties, et ceci dans l'intérêt de tous les utilisateurs.

Rappel de la suggestion faite par l'OBPI :
Chaise 06-01 :

Pieds :

avec quatre pieds [sub-classe 01](#) ; pied central [sub-classe 02](#) ; pieds divers [sub-classe 03](#) ;

Accoudoirs :

avec accoudoirs [sub-classe 04](#) ; dossier [sub-classe 05](#) ;

Forme siège :

avec siège carré [sub-classe 06](#) ; siège rond [sub-classe 07](#) ; siège multiformes [sub-classe 08](#) ;

Accessoires :

avec roulettes [sub-classe 09](#) ; pivotante [sub-classe 10](#) ; pliante [sub-classe 11](#) ;



Exemple : (cl. 6-01 ; s-cl 03 ; s-cl 05 ; s-cl 06)